

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 MARS 2016

Étaient présents : JACQUE JP- POPLINEAU M- LAMBERT C -BRACONNIER P -LEROY A- HANGGELY J - AUMONT G -FIDERSPIL A -PERCHERON C- LECLERC P- DIEUDONNE N- BRETAR V- SAILLET J- BORASO M- WOJCIK JL- MILLESCAMPS J- STUPKA M- PAQUIN G-FURLANI A- VALENTINI C -

Absents avant donné mandat de procuration : RICHARD Albert à POPLINEAU Monique ; GEORGE Laurence à FURLANI Annie, CHRIST Jordan à Jean-Louis WOJCIK

Absents : SCHMIDTGALL Sylvie- DEBRYCKE Angélique- De SOUSA MENDES Fabienne- RAGGIOLI Reynald- JONNIAUX Pierre-BAILLY Anne

Étaient présents : JACQUE JP-POPLINEAU M-LAMBERT C-BRACONNIER P-LEROY A-HANGGELY J- AUMONT G- FIDERSPIL A-PERCHERON C-LECLERC P-DIEUDONNE N-BRETAR V-SAILLET J- BORASO M-WOJCIK JL-MILLESCAMPS J-STUPKA M-PAQUIN G-FURLANI A-VALENTINI C-

Absents avant donné mandat de procuration : RICHART A à POPLINEAU M- CHRIST J à JL WOJCIK- GEORGE L à FURLANI A

Absents : SCHMIDTGALL S- DEBRYCKE A- DE SOUSA MENDES F-RAGGIOLI R-JONNIAUX P- BAILLY A

Mr le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h00

Après avoir donné lecture des pouvoirs, le conseil procède à l'élection du secrétaire de séance.

1- ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, il doit être procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Désigne M LECLERC Pascal en qualité de secrétaire de séance

2- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2015

Le conseil est invité à prendre connaissance du procès-verbal de la séance du conseil du 19 DECEMBRE 2015 et de l'approuver

C VALENTINI fait remarquer une faute de frappe « cille » au lieu de « ville » p4

A FURLANI précise qu'elle n'a pas demandé le coût du chauffage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Est d'avis de l'approuver

3- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (Annexe 3)

Monique POPLINEAU, adjoint au Maire chargée des Finances, présente les éléments utiles à la réflexion, les projets et l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Elle présente le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire de 18h05 à 18h35 .

Arrivée de Josette SAILLET, à 18h09

G PAQUIN demande si les élus prennent point par point en ce qui concerne l'investissement et sollicite des explications sur le programme pluriannuel « Passerelle » : « le budget 2015 prévoyait 185 000€, le 2016 prévoit 205 000, on prend plus de 20 000€ chaque année »

M POPLINEAU lui répond qu'un appel d'offres a été lancé et que 3 propositions ont été faites, toutes étant au dessus de l'estimation initiale et laisse la parole à Alain Fiderspil, Adjoint aux Travaux

A FIDERSPIL répond qu'il ne s'agit pas que de la passerelle, et qu'une présentation sera faite par le bureau d'études Jeudi en mairie. Il invite G PAQUIN à y participer.

A FURLANI explique qu'une certaine somme a toujours été prévue pour les travaux dans les écoles et que sur les documents elle ne voit rien ; demande le détail du coût des travaux réalisés dans les écoles

M POPLINEAU lui répond que plus de 700000 euros ont été dépensés en 2015 pour tout le scolaire

A FURLANI demande si elle peut avoir le détail de ces dépenses.

M POPLINEAU lui répond qu'elle pourra l'avoir au moment du budget.

A FURLANI demande s'il n'y aura pas d'investissement dans les bâtiments communaux et en quoi consiste le rachat NACOFRA

JP JACQUE lui dit de ne pas tirer de plan sur la comète

M POPLINEAU précise que cette opération NACOFRA sera intitulée ACQUISITION FONCIERE pour 100 000€

A FURLANI demande au maire ses intentions sur une éventuelle fermeture de l'école Paul MARIE

JP JACQUE lui répond qu'il ne peut ni répondre par l'affirmative ni par la négative à ce jour

A FURLANI ajoute qu'il s'agit de la plus belle école de LONGUYON, que tout a été refait à neuf.

C VALENTINI demande si depuis 2015 des choses ont été faites dans les écoles

A FURLANI fait remarquer que rien n'est prévu pour l'accessibilité, et pour les zones bleues, elle n'a rien retrouvé dans l'investissement

C LAMBERT lui répond que les panneaux ont déjà été achetés et qu'ils seront installés en même temps que le marquage au sol

M POPLINEAU ajoute que ce sont des dépenses de fonctionnement

G PAQUIN ajoute qu'en tant que longuyonnais il connaît les zones bleues, et que C LAMBERT ne met jamais son disque

A FURLANI revient sur l'accessibilité et qu'il n'y a rien de prévu au budget

JP JACQUE précise que les travaux d'accessibilité ont eu un report accordé de 3 ans et qu'ils sont réalisés au coup par coup en fonction des travaux à réaliser

J MILLESCAMPS ajoute que « plutôt que de faire dans 3 ans il faut faire un peu »

C VALENTINI demande pourquoi le seul stationnement handicapé a été enlevé, gratté ?

C LAMBERT lui répond qu'aucun grattage n'a été demandé par la municipalité

C VALENTINI ajoute « et pour les aveugles ? il n'y a pas que la mobilité. Nous on a fait la mairie. Est-ce qu'il y a d'autres équipements qui ont été réalisés ? »

JP JACQUE ajoute que les passages piétons sont surbaissés

C VALENTINI demande ce qu'il en est pour la gare de Longuyon

C LAMBERT lui demande des explications supplémentaires

JP JACQUE ajoute que l'avenir de la gare est incertain

C VALENTINI précise que des trains ont été supprimés. « A quoi ça sert d'acheter le parking ? »

J HANGGELLY répond que cet achat permettra la réalisation d'un parking de co-voiturage

G PAQUIN demande pourquoi ne pas le mettre à la Platinerie. Il ne faut pas le mettre rue de Metz

C LAMBERT précise que le parking se situe tout de suite après le bâtiment SNCF et se termine au bout de la rue V HUGO

JP JACQUE ajoute que ce parking servira à inciter les gens à co-voiturer

C LAMBERT invite G PAQUIN à s'y rendre avec Lui. G PAQUIN lui répond qu'il ne va pas lui apprendre à connaître Longuyon

G PAQUIN reprend ensuite les prévisions pour l'aménagement du Service Technique pour 202 500€. « il faudrait abattre ce bâtiment, faire du stationnement ou réaménager dans les bâtiments à l'arrière. Ne pas prévoir de parking à côté car c'est le seul endroit vert. Pourquoi ne pas prévoir 2 Algéco à côté de la salle Pierret ?; Il est possible de dépenser moins »

JP JACQUE précise que les 202 500 représentent l'indemnisation de l'assurance

G PAQUIN ajoute qu'un stationnement pour l'école serait le bienvenu. « Pour nous c'était dangereux, mais maintenant ça ne l'est plus visiblement !. cela avait coûté 24 000€ pour réaliser un passage protégé et là vous voulez faire passer les gens ailleurs »

P BRACONNIER : c'est en discussion, on en reparlera

G PAQUIN poursuit par les travaux Rue Ottawa de 185 706 HT en 2012 et de 205 000HT à ce jour

A FIDERSPIL lui explique que les travaux sont estimés à 206 000€ HT car la rue Potier va être refaite en plus.

G PAQUIN demande ce qu'il en est des 140 000€ prévus pour l'aménagement des Hautes Terres, rappelle qu'il avait un devis BABILLON de 20 273€ HT et demande si beaucoup de monde fréquente ce chemin.
G PAQUIN demande des explications sur la prévision d'une glissière de sécurité rue L. Quinquet
JP JACQUE lui répond qu'il s'agit d'un remplacement de glissière manquante
G PAQUIN demande pourquoi il n'est prévu que 30 000€ de réfection de trottoirs rue Augistrou
A FIDERSPIL lui répond qu'il s'agit de 200m linéaires
JP JACQUE ajoute que c'est de la passerelle à la gare
J SAILLET demande pourquoi ne pas tout faire en économisant sur d'autres choses
J MILLESCAMPS ajoute que le temps de refaire le reste le bout de 200m sera à nouveau abimé
G PAQUIN précise qu'il avait vu avec l'équipement pour refaire la couche de roulement et qu'il faudrait voir si cette couche sera faite en même temps
G PAQUIN ajoute qu'avant les élections une pétition avait été lancée pour le remplacement des sols amiantés de l'école J. CARTIER. « je ne vois rien dans le budget de prévu alors que c'était dangereux d'après la pétition »
JP JACQUE précise que ce n'est pas prévu dans le programme des travaux 2016
C VALENTINI ajoute qu'une expertise avait été faite
A FURLANI ajoute que la commission doit passer pour vérifier les sols tous les ans
C VALENTINI annonce qu'elle doit passer tous les 3 ans
M POPLINEAU ajoute qu'elle a référencé le programme pour 33 000€
J SAILLET demande à ce qu'il soit réfléchi sur l'avenir des écoles avant de dépenser
A FURLANI précise que Ste Chrétienne comptait peu d'enfant longuyonnais mais qu'à ce jour il y en a 68
JP JACQUE rétorque que c'est dû à un manque d'accueil périscolaire et que depuis septembre 2015 il était organisé.
G PAQUIN revient sur les travaux de voirie et demande si les rues de la Presle et Gousset seront refaites
A FIDERSPIL répond que la rue Gousset sera prise dans la passerelle

Le DOB est présenté aux conseillers municipaux

4- Convention de Mise à disposition d'un local communal- Association Ligue contre le Cancer (Annexe)

L'association LiGUE54 a souhaité obtenir la mise à disposition d'un local communal sis salle Pierret à Longuyon. Pour ce faire, des travaux seront engagés afin de réhabiliter l'espace non occupé et de le mettre en conformité afin de permettre cette mise à disposition. Une convention (ci-jointe) règlera les modalités de réalisation de ces travaux et de mise à disposition.

Les conseillers municipaux avaient souhaité lors du dernier Conseil Municipal du 19 décembre 2015 revoir la première proposition de convention.

Un deuxième projet de convention (ci-joint) règlera les modalités de réalisation de ces travaux et de mise à disposition.

JP JACQUE présente le point.

A FURLANI demande pourquoi il est fait mention de 9 ans alors que lors du dernier conseil il n'en avait pas été question et pourquoi la salle est mise à disposition exclusive de l'association

JP JACQUE répond qu'il y aura suffisamment de personnes qui l'occuperont

A FURLANI ne comprend pas pourquoi les anciens travailleurs devraient louer la salle Pierret et lors de la première présentation du projet il a été évoqué la construction d'un appenti et maintenant il est prévu 1 WC-1Bureau- 1 rangement

JP JACQUE répond que la salle mise à la disposition des anciens travailleurs a été équipée par la Ville alors que la LIGUE va l'équiper à ses frais

A FURLANI ajoute que le Comité des fêtes a réalisé la réfection de la salle Brassens , et il ne l'a jamais gratuitement

JP JACQUE lui demande quelle est sa question

A FURLANI lui répond qu'elle souhaite que soit retiré le terme de 9 ans et l'exclusivité

JP JACQUE ajoute que la ligue amène 100 000€ de travaux

C VALENTINI ajoute que la porte d'accès aux WC handicapés est non conforme. Elle ne doit se tirer

JP JACQUE précise que ce qui a été présenté est une esquisse et que tout sera fait dans les normes

C VALENTINI ajoute qu'il manque les blocs autonomes à la salle Brassens

JP JACQUE rétorque que cela n'est pas à l'ordre du jour

G PAQUIN prend la parole et précise qu'il n'est pas contre le projet de mise à disposition mais trouve que les WC et le rangement pourraient être mis dans la salle et demande si on ne peut pas les intégrer à l'intérieur

JP JACQUE précise que tout est discutable

G PAQUIN demande si les travaux à la charge de ville comportent le carrelage au sol

JP JACQUE lui répond qu'il s'agit juste d'un dallage sans carrelage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Avec 4 Abstentions, 19 POUR

- **EST D'AVIS DE L'APPROUVER et autorise le Maire à signer la convention**

5- TARIFS PUBLICS 2016

- Centres de vacances

Il convient pour les élus de modifier et régulariser le montant du quotient familial ainsi que les tarifs 2016 concernant les centres de vacances, selon la proposition ci-dessous :

1 - Pour les enfants longuyonnais

Principe : le prix par semaine et pour le premier enfant est fixé par tranches de revenus déterminées à partir du montant du quotient familial de la CAF. Un tarif dégressif est ensuite instauré pour les 2ème, 3ème, 4ème enfant et plus.

TARIFS 2015

2016 Proposition de la commission

Montant du quotient familial de la CAF	TARIFS 2015		2016 Proposition de la commission	
	Tarifs CLSH	Tarifs Camp de St Jean (2 semaines)	Tarifs CLSH	Tarifs Camp de St Jean (2 semaines)
De 0 à 500 Euros	20 € par semaine	100 €	20 € par semaine	100 €
De 501 à 750 Euros	25 €	120 €	25 €	120 €
De 751 à 1000 Euros	33 €	160 €	33 €	160 €
Plus de 1000 Euros	40 €	200 €	40 €	200 €

Dans le tableau ci-dessus sont déjà pris en considération la déduction d'ATL, la prestation de service,

les bons MSA et autres organismes.

Les abattements :

pour le 2e et les enfants suivants : 10%

2 - Pour les enfants extérieurs à la commune de Longuyon

Montant du quotient familial de la CAF	PROPOSITIONS		VOTE CM	
	Tarifs CLSH	Tarifs Camp de St Jean (2 semaines)	Tarifs CLSH	Tarifs Camp de St Jean (2 semaines)
De 0 à 750 €	50 € par semaine	200 € par semaine	50 € par semaine	200 € par semaine
Plus de 751 €	65 € par semaine	320 € par semaine	65 € par semaine	320 € par semaine

• **Camp International**

Cette année le camp International des Villes Jumelées se tiendra à Limana (Italie)
Il appartiendra donc aux élus de déterminer les tarifs 2016 s'y rapportant.

Les éléments suivants sont à prendre en compte

1. Frais réels :

Transport : 6770€ (Transport) : 3 villes = 2256.66€

Encadrement : directeur - 65€ x 11 jours = 715€

Animateur - 53.20€ x 11 jours = 585.20€

Total encadrement: 1300.20€

Facture Limana : 200€/enfant x 10 enfants = 2000€

Total frais pour la ville : 5 556.86€ : 10enfants = 555.86€/enfant

A FURLANI déplore de voir déjà dans le bulletin les tarifs alors qu'ils n'ont pas encore été votés.

M POPLINEAU précise qu'il s'agissait d'une demande des services pour régularisation

J MILLESCAMPS demande si cela concerne uniquement les enfants longuyonnais

M POPLINEAU lui répond que cela concerne prioritairement 10 enfants longuyonnais et si « on n'arrive pas à avoir 10 longuyonnais on peut prendre des extérieurs, dans la limite toujours de 10)

2. Tarifs pour les enfants allocataires de la CAF M&M selon QF:

A. Enfant Longuyonnais allocataires de la CAF M&M et MSA et qui ont droit à ATL (la ville de longuyon bénéficie de ATL ou aide sociale MSA) :

a. QF 0 - 750€ - 330€

b. QF 751 et plus - 500€

Une réduction de 10% serait accordée pour le 2eme, 3eme et 4eme enfant de la même famille.

B. Enfant extérieur à Longuyon allocataires de la CAF M&M selon QF et qui ont droit à ATL (la ville de Longuyon bénéficie de ATL ou aide sociale MSA) :

a. QF 0 – 700€ - 390€

b. QF 701€ et plus – 600€

Aucune déduction ne serait accordée.

C. Enfant extérieur à Longuyon allocataire d'autres caisses que celle de Meurthe-et-Moselle : 600€

Il appartiendra au conseil municipal de valider cette proposition.

- **Rémunération du personnel occasionnel**

Les tarifs 2016 votés le 19 décembre 2015 font mention de la rémunération du personnel occasionnel à 9,53 euros /heure. Or au 1^{er} janvier 2016, le SMIC a atteint 9,67€ de l'heure.

Il convient donc de reprendre une délibération régularisant le montant horaire de la rémunération horaire du personnel vacataire et place désormais le taux horaire sur la valeur du SMIC horaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **EST D'AVIS d'APPROUVER les propositions de la commission finances tels qu'ils figurent ci dessus**

6- Marché DALKIA n°20141160708001-Exploitation et maintenance des installations thermique des bâtiments communaux - Avenant n°9 - (annexe)

La fin du marché régulé de fourniture d'énergie électrique dit « jaune » pour les postes d'approvisionnement supérieur à 36 KVA nécessite une mise en concurrence des fournisseurs ou une adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place de nouveaux tarifs.

Ceci est une obligation pour 2016 et cela concerne les sites « Aire accueil gens du voyage » et « Plateau d'Evolution ».

Le principe de rattachement au contrat d'énergie DALKIA chargé de la conduite des installations thermiques de la ville de Longuyon formalise et solutionne l'obligation de cette mise en conformité.

Les travaux effectués au stade de football situé « route de Viviers » pour le passage au gaz naturel sont terminés et l'alimentation est en fonction, il convient de formaliser la modification du poste P1 (fourniture d'énergie) du marché DALKIA.

L'avenant n°9 prend en compte ces deux points

G PAQUIN demande pourquoi prévoir un tarif jaune ?

JP JACQUE lui répond qu'il s'agit d'une demande pour le plateau d'évolution et l'Aire d'accueil des gens du voyage d'un rattachement au contrat d'énergie DALKIA et d'une formalisation du P1 suite au passage gaz naturel pour le stade de foot.

A FURLANI : les lampes sont toujours allumées très tard sur le terrain de foot

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°8 au marché DALKIA n°20141160708001

7 -CREATION DE POSTE

Suite à la réussite au concours de rédacteur Principal de 2^{ème} classe d'un agent de la collectivité, le conseil municipal est invité à accepter la création d'un poste de rédacteur principal_territorial de 2^{ème} classe -35H Hebdomadaires- à compter du 1^{er} avril.

JP JACQUE explique que suite à la réussite à un concours il appartient au conseil de créer un nouveau poste avant de féliciter l'agent en question.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- Décide de créer un poste de REDACTEUR PRINCIPAL TERRITORIAL 2^{ème} Classe

8 -SCHEMA DE MUTUALISATION (annexe)

Les besoins en mutualisation ont été réaffirmés par la loi de réforme territoriale du 16 décembre 2010, et la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, rendant obligatoire l'élaboration d'un schéma de mutualisation par les EPCI à fiscalité propre. Il s'agit, à travers ces derniers, de définir de nouvelles modalités d'organisation communes-EPCI, afin d'éviter des dédoublements de services et de réaliser des économies d'échelles, pour à terme améliorer le service rendu. La mutualisation est une logique de « partage des moyens », non nécessairement adossée à un transfert de compétences. Le partage ou la mise à disposition de personnels et de matériels implique uniquement le transfert de l'autorité fonctionnelle sur le service durant la période de mise à disposition.

La mutualisation ne doit donc pas être vue comme une contrainte, mais comme une véritable opportunité tendant à optimiser les ressources d'une collectivité en garantissant une qualité au moins égale des prestations offertes aux usagers. Le schéma de mutualisation n'est pas prescriptif : il s'agit d'une feuille de route, d'un « outil de planification » qui guide les élus sur la voie de la mutualisation tout au long du mandat. De plus, la délibération approuvant le rapport est considérée comme un « acte préparatoire » donc insusceptible de recours, notamment sur le contenu. Seules des délibérations mettant en œuvre

certaines principes du rapport pourraient faire l'objet d'un recours (ex. : délibérations créant un service commun).

Le sens premier de la démarche de mutualisation est de donner une plus grande cohérence aux démarches communautaires, en systématisant des pratiques de solidarité EPCI-communes. L'organisation des ressources aux échelles de mise en œuvre pertinentes constitue un levier pour la réalisation du projet de territoire, en améliorant les moyens d'expertise, et en se donnant les outils d'une gestion planifiée. L'enjeu porte sur l'amélioration du service rendu à la population.

Cette démarche est initiée sur le principe du volontariat. L'ensemble des communes n'est pas tenu de mutualiser leurs ressources : l'article L5211-4-2 du CGCT permet de mettre en place un dispositif à géométrie variable, n'associant que les communes qui en exprimeraient la demande. Il ne s'agit donc pas d'appliquer des solutions uniformes sur l'ensemble du territoire, mais bien de respecter les besoins de chacun.

Cette démarche s'inscrit dans le contexte global de maîtrise de la dépense publique locale, dans une recherche d'économies d'échelles. Le manque de services fonctionnels communaux a pu multiplier les recours à l'externalisation, notamment dans les domaines juridiques ou informatiques. La mutualisation permettra ainsi, dans un cas de supprimer des fonctions en doublon, dans d'autres de créer un service initialement inexistant pour certaines communes. Les économies réalisées dans un sens seront ainsi réinvesties sur le développement d'autres fonctions, et ce, sans augmenter les coûts, voire en les réduisant.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
Avec 6 abstentions et 17 POUR

- **Décide d'approuver le schéma de mutualisation présenté par la T2L**

G PAQUIN précise qu'il s'abstient car il s'est déjà abstenu à la T2L

9 – Motions de soutien (annexe)

- **KAISER**

Les difficultés rencontrées par l'entreprise KAISER nécessitent un soutien des élus locaux. Pour ce faire, une motion (annexée à la présente) sera présenté aux élus municipaux.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, Le Conseil Municipal,**

- **Décide de soutenir cette motion (ci-annexée)**

- **Gare de Vandières**

Le Conseil sera amené à renouveler sa demande de respect des engagements pris par l'ensemble des partenaires dans le protocole

additionnel du 7 /11/2000 et à apporter de nouveau son soutien au projet de réalisation de la gare Lorraine d'interconnexion TGV TER de Vandières.

**Le Conseil,
Après en avoir délibéré,
Avec 1 abstention, 22 POUR**

- Dépose une motion de soutien en faveur du projet de réalisation de la gare Lorraine

10- DIVERS

A FURLANI demande les décisions que le maire a prises dans le cadre de ses compétences déléguées

JP JACQUE répond que cela sera fait

C VALENTINI demande des explications sur Ste AGATHE, et la réfection du côté Sud

JP JACQUE lui demande s'il souhaite des explications sur les fuites côté Nord également

C VALENTINI précise que cela ne vient pas de la toiture

M POPLINEAU ajoute que 2 visites ont eu lieu avec la DRAC car des taches apparaissent côtés Nord et Sud de l'édifice et s'étendent. Il a été fait appel à un architecte du patrimoine pour analyser tous les désordres. Sur un mur intérieur, il y a du salpêtre, des pierres qui se fissurent. La toiture sera analysée en même temps. « ce n'est pas la peine de refaire une toiture neuve sans analyser » ajoute l'élue avant d'ajouter « suite à l'appel d'offres, un seul cabinet a répondu. Et depuis nous étions dans l'attente de l'accord de la DRAC, et depuis la Grande région, les circuits sont plus longs. Finalement l'architecte a été accepté par la DRAC de Nancy. il faut trouver un moment où nous pourrions réunir DRAC, architecte et nous même. Il sera sans doute nécessaire de budgéter plusieurs tranches de travaux »

G PAQUIN ajoute que le fait que le bâtiment n'est pas chauffé est mauvais

JP JACQUE précise que le bâtiment est toujours chauffé en Hors Gel en dehors des offices

C VALENTINI souhaiterait être associé à cette étude

JP JACQUE lui répond favorablement

C VALENTINI revient sur le défaut de blocs autonomes Salle BRASSENS

JP JACQUE répond que la commission de sécurité est passée et a donné un avis favorable sans observation

A FURLANI demande qui fait l'état des lieux de la salle car il y a des trous, du scotch

JP JACQUE lui répond l'ASVP.

C VALENTINI rétorque qu'il a fait remettre la salle aux normes

Le secrétaire de séance,

Pascal LECLERC